

## **Appel à projets 2021**

### **« Recyclage foncier des friches »**

#### **Accompagnement de la Région Nouvelle-Aquitaine**

Vous souhaitez candidater à l'Appel à projets « Recyclage foncier » en région Nouvelle-Aquitaine, coordonné par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du Plan de relance – Fonds Friches -

Pour connaître les critères d'éligibilité et les modalités de dépôt des dossiers, consultez l'appel à projets régional sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine :

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/plan-de-relance-fonds-friches-appel-a-projets-de-l-r5257.html>

Dans cet AAP, la Région accompagne les candidats dans le dépôt des dossiers et notamment sur le volet ingénierie via les ressources du cluster Odeys Construction et aménagement durables.

#### **A. Modalités d'accompagnement de la Région**

En amont de votre dépôt de candidature, vous pouvez contacter les services de la Région, par courriel pour un soutien au dépôt de candidature dans les deux cas suivants :

1. Vérification de la complétude du dossier : un candidat a la possibilité de saisir la Région qui, via le cluster Odeys, vérifiera si son dossier est complet.
2. Accompagnement financier pour la finalisation du dossier : s'il manque des éléments techniques, la Région pourra accompagner le candidat dans le financement d'une étude technique ponctuelle (diagnostic dépollution, diagnostic désamiantage, évaluation des coûts de démolition, étude de végétalisation, ...) à hauteur de
  - ✓ 70 % du montant TTC de l'étude pour les territoires prioritaires au titre de la politique de la ville et de la politique contractuelle territoriale (territoires à vulnérabilité forte), aide plafonnée à 10 000€, en un seul versement sur présentation de la facture acquittée
  - ✓ 50 % du montant TTC de l'étude pour les autres territoires, aide plafonnée à 10 000€, en un seul versement sur présentation de la facture acquittée

La Région et Odeys étudieront la maturité du dossier du candidat et les compléments éventuels à fournir avant le dépôt du dossier, cette étape d'analyse est un préalable à la décision de l'accompagnement financier.

## **B. Dossier de candidature et contacts**

L'accompagnement de la Région se déroule en deux étapes :

1<sup>ère</sup> étape : contact par courriel à la Région - Direction Urbanisme Logement Politique de la Ville - unité foncier ( [foncier-urbanisme@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:foncier-urbanisme@nouvelle-aquitaine.fr) ) en présentant, en quelques lignes, le projet.

2<sup>ème</sup> étape : La Région revient vers vous pour les suites à donner et le traitement administratif de votre demande